



Table ronde du 24 février 2005 sur les salaires

- Déclaration de la CFDT -

La CFDT Cheminots tient à vous faire part de sa satisfaction pour le respect de vos engagements du mois d'octobre 2004 qui prévoyaient d'entamer de nouvelles discussions courant février au titre de l'exercice 2005.

Cela dit, le plus dur reste à faire et surtout, ce sujet devrait nous mobiliser durant plusieurs mois puisque vous rappelez en toute occasion que les négociations salariales seront liées à la performance économique de l'entreprise.

Au regard de ce que nous avons pu observer l'année dernière, nous devrions patienter jusqu'au 3^{ème} trimestre pour y voir clair. Toutefois, les cheminots ont besoin de signes rapides et tangibles par rapport aux fortes attentes exprimées sur la question du pouvoir d'achat soit lors du 19 janvier ou plus récemment le 05 février.

La CFDT Cheminots porte cette exigence au même rang que la défense des 35 heures.

Il importe donc que ce premier rendez vous salarial donne le « *la* » de manière significative.

Ainsi, on entend ailleurs, et avec insistance que les discussions salariales dépendent des résultats de l'entreprise, la CFDT s'empare de ces propos pour dire un mot sur le budget 2005 de la SNCF

Outre le fait que notre organisation syndicale a voté contre lors de sa présentation au CCE de janvier 2005, ce budget consacre une fois de plus la baisse des effectifs affectant ainsi notre capacité de production. Peut-on ajouter une fois de plus si nécessaire que l'emploi ne doit pas servir de variable d'ajustement dans la construction des budgets de la SNCF ? Mais, il est une autre conséquence que nous dénonçons avec vigueur, c'est la mise en péril de notre Caisse de prévoyance qu'engendre ce type de politique de l'emploi.

Toujours au chapitre des finances, le Président de la SNCF Louis Gallois laissait entendre que les marges résultant du redressement des comptes de l'entreprise devraient se répartir selon la formule, un tiers pour le remboursement de la dette, un tiers pour disposer d'une capacité d'autofinancement, et enfin un dernier tiers consacré à récompenser les efforts des cheminots. Si on considère que dans le budget 2005, les deux premiers points sont traités à un niveau remarquable, la CFDT Cheminots peut se laisser aller à croire que le niveau de nos discussions salariales sera porté à une hauteur conforme à l'attente de tous les salariés de l'entreprise.

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler que l'année 2005 revêt un caractère particulier si on considère que la loi Fillon met un terme à la multiplicité des SMIC.

A partir de ce fait, il conviendrait à la SNCF d'introduire le terme de SMIC et d'abandonner le mot VRM placée aujourd'hui au niveau de la GRM5.

Nous sommes confrontés en interne à une réalité décevante et insupportable pour un bon nombre de cheminots : la somme des éléments de leurs rémunération n'atteint pas le SMIC. Il faut le recours à une indemnité compensatoire mensuelle (ICM) pour être en conformité avec la loi.

Ce mécanisme a dévoyé le processus d'augmentation salariale pour des cheminots qui malgré des hausses générales de salaires ne bénéficient de rien dès lors que l'ICM agit comme un coussin amortisseur de la hausse de leur pouvoir d'achat.

Cette situation qui frappe uniquement les plus bas salaires suffit à nous faire dire qu'il faut y mettre un point final.

Naturellement, notre propos nous conduit à reparler de l'actuelle grille de rémunération dont nous réclamons la refonte. Jusqu'à ce jour, vous nous répondez que ce n'est pas d'actualité. Attention néanmoins, car il y a un risque de blocage dans nos discussions si vous vous en tenez à vos propos de l'année dernière. S'agissant des mesures bas salaires, vous indiquiez alors que cela était de nature à « coucher la grille » si l'opération se renouvelait. En attendant des jours meilleurs, la CFDT Cheminots vous demande de donner un peu de respiration à cette grille de rémunération, et pour commencer, en ajoutant la PR19 sur la qualification D.

Même si d'une année sur l'autre des points précis peuvent être priorisés, la CFDT Cheminots rappelle que les éléments constitutifs de son cahier revendicatif ne sont pas perdus de vue, ils restent valables en toute circonstance, à savoir :

- Le salaire minimum net mensuel à 1278€
- La transformation de la PFA en véritable 13^{ème} mois
- La suppression des zones de salaires conduisant à un alignement sur la zone 1
- L'instauration d'un mécanisme d'augmentation du salaire en somme uniforme ou par un même nombre de points
- La revalorisation des retraites par, en particulier, un relèvement du minimum de pension et l'intégration complète de l'indemnité de résidence dans le traitement
- La revalorisation substantielle de la prime uniforme de vacances

Toutefois, et compte tenu de la situation sociale dans ce pays, la CFDT Cheminots se fixe dans la période actuelle trois priorités à atteindre:

- Placer la rémunération d'un agent à la PR2, échelon2, code prime2 au-dessus du SMIC,
- Supprimer l'ICM,
- Donner un coup de pouce en faveur du pouvoir d'achat de tous les cheminots,

Notre organisation syndicale vous rappelle qu'elle a signé l'accord salarial en 2004.

Sans être totalement satisfaits par rapport à nos exigences, nous avons estimé que certaines mesures reprises dans l'accord allaient dans le sens de nos revendications.

Nous souhaitons dire que notre signature n'a pas un caractère automatique d'une année sur l'autre, celle-ci dépendra de la qualité et du contenu de la négociation qui débute à partir d'aujourd'hui.

La CFDT Cheminots attend désormais vos propositions en faveur des cheminots et des pensionnés.

La Délégation CFDT



Union Fédérale CFDT des Cheminots et Activités Complémentaires

(Fédération Générale des Transports et de l'Équipement)

168, rue La Fayette - 75010 - PARIS

Tél. : 01 53 35 00 30 - Fax : 01 53 35 00 31 cfdt-cheminots-federation@syndicat-sncf.org

CHEMINOTS RETRAITES

SNCF
Monsieur le Directeur des
Ressources Humaines
34, rue du Commandant Mouchotte

75699 - PARIS CEDEX 09

Objet : négociation salariale 2005

Paris, le 24 février 2005

Monsieur le Directeur,

A l'occasion de cette négociation salariale, les retraités veuves et veufs sont pour une revalorisation substantielle des pensions directes et de reversions.

Au-delà du maintien et de la progression du pouvoir d'achat, il faut :

- continuer d'intégrer l'indemnité de résidence dans le salaire en établissant un calendrier resserré
- donner un nouveau coup de pouce au coefficient minimum de pension pour rejoindre le coefficient du minimum d'embauche
- appliquer la péréquation lors des revalorisations des primes et pour toute modification apportée à la grille.

En clair, nous continuons de réclamer pour les retraités ASCT, ADC, Transport, qu'ils doivent bénéficier, en application de notre statut des retraites, des évolutions de primes de travail de leur catégorie ; Il en est de même pour la grille.

Nous attendons vos propositions.

Le Secrétaire Général,
Guy AUDOUY



Compte-rendu de la table ronde du 24 février 2005 « SALAIRES »

La rencontre était présidée par Monsieur Pierre IZARD.

Toutes les O.S. étaient représentées (sauf la CGC).

Monsieur IZARD lance la réunion en l'annonçant comme la première (sous entendu : il y en aura au moins une autre) et fixant l'objectif de la direction de parvenir à un accord.

L'ensemble des O.S. se livre à la traditionnelle lecture d'une déclaration, insistant pour certaines, sur le climat social dégradé (CFDT, CGT, FO, SUD-RAIL, FGAAC), et pour l'ensemble présentant leur cahier revendicatif.

La CFDT, FO et la CFTC ont insisté pour que des mesures en direction des plus bas salaires soient annoncées. Toutes (sauf la FGAAC) sont intervenues pour réclamer la PR19 sur le 2^{ème} niveau de la qualification D.

Monsieur IZARD a confirmé qu'une juste répartition des fruits de la croissance devait avoir lieu. Il a rappelé que certaines O.S. avaient appelé à la grève le 10 mars et que malgré cette échéance, il avait tenu les engagements du président Gallois lors du dernier CA : tenir une table ronde sur les salaires avant la fin février.

Monsieur IZARD a présenté les premières mesures de majoration générale, à savoir :

- Passer de 0,3% à 0,6% au 1^{er} février 2005
- 0,4% au 1^{er} octobre 2005

Concernant les mesures en direction des bas salaires, l'entreprise va travailler à faire décroître l'ICM (Indemnité Complémentaire Mensuelle), mais il faudra attendre avril ou mai pour connaître le nombre d'agents concernés.

Concernant les retraités, il faudra attendre la table ronde conclusive pour avoir la proposition de l'entreprise.

L'ensemble des O.S. ayant exprimé sa déception, voire pour certaines sa colère, la Direction a demandé une suspension de séance.

Au retour, Monsieur IZARD a fait savoir « qu'il comprenait que nous attendions mieux » et rajoutait : « la discussion n'est pas finie » et il annonçait :

- le passage du 0,4% du 1^{er} octobre au 1^{er} juillet

- **concernant les bas salaires :**
 - il y a un engagement de 2004 à honorer,
 - il faut réfléchir à une méthode de travail,
 - il y aura des rencontres bilatérales au cours du second trimestre spécifiques sur ce point,
 - la proposition d'une table ronde pour régler le cas des agents en situation de blocage sur la position D2 18,
 - un rendez-vous au cours du 3^{ème} trimestre autour d'une table ronde « salaires ».

Pour la délégation CFDT, l'état d'esprit est mitigé :

- les propositions sur les augmentations générales ne sont pas suffisantes, mais comme l'année dernière, elle représente le socle de départ qui ne pourra être que sensiblement revu à la hausse lors de la table ronde conclusive.
- sur les bas salaires, même si aucune mesure concrète n'a été annoncée, l'engagement de traiter ce point (revendication forte de la CFDT), par des rencontres spécifiques, démontre que nous avons été partiellement entendus.
La négociation se passera autour de la part qui sera réservée aux bas salaires, tout en gardant un équilibre avec les augmentations générales.
- Le refus d'annoncer aucune mesure en direction des retraités (relèvement du minimum de pension et intégration de points d'IR), alors que la hausse de la CSG de 0,4% au 1^{er} janvier 2005, va encore dégrader le pouvoir d'achat.
La CFDT considère que cette situation ne pourra être que temporaire et exprimera sa vigilance lors des futures rencontres avec la Direction.

La Délégation CFDT